

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Reconstruction du site du Chênois du Centre Hospitalier de Soins de Longue Durée (CHSLD)
à Bavilliers (90)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² . Pour notre cas : emprise du nouveau site = environ 4.762 ha surface de plancher = environ 24 350 m ² (y compris le château existant)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à construire 5 bâtiments en U de 2 à 3 niveaux, pour une capacité totale de 390 lits et 20 places d'accueil de jour à destination de personnes âgées dépendantes. Tous les bâtiments seront reliés entre eux par un bâtiment central au rez-de-chaussée et une galerie technique au sous-sol.

Le Château sera conservé et partiellement réhabilité.

Un parking (d'environ 265 places de stationnement) sera créé au droit de l'actuelle carrière du Centre Hippique.

4.2 Objectifs du projet

Le Centre Hospitalier de Soins Longue Durée (CHSLD) du Territoire de Belfort est actuellement composé de 3 sites situés sur la commune de Bavilliers : le site du Chênois, le site Marcel Braun et le site de la Charmeuse.

L'éclatement géographique des sites et le vieillissement des bâtiments dont les structures ne correspondent plus aux nouvelles normes en vigueur, sont à l'origine d'un accueil d'une qualité décroissante et d'un surcoût d'exploitation.

L'objectif de la reconstruction sur le site du Chênois est d'offrir une qualité d'hébergement et de travail optimum, et de réduire les coûts de fonctionnement grâce au regroupement de tout l'hébergement sur un seul site, celui du Chênois (optimisation des circuits logistiques et techniques, optimisation des déplacements de véhicules).

Le site du Chênois, de la Charmeuse et Marcel Braun totalisent actuellement 387 lits d'hébergement et 20 places d'accueil de jour. Le nouveau projet compte 390 lits d'hébergement et 20 places d'accueil de jour.

-> Les bâtiments du site du Chênois (Résidences des Quatre Vents et Emile Géhant, attenants au Château) seront déconstruits dans le cadre du projet.

-> La Résidence Marcel Braun sera vidée et restituée à son propriétaire (Territoire Habitat).

-> La Résidence de la Charmeuse sera vidée et cédée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation des bâtiments :

La reconstruction du site du Chênois s'effectuera en deux phases :

- phase 1 : construction de la chaufferie extérieure et des 3 nouveaux bâtiments situés les plus au Sud, soit 270 lits, de façon à pouvoir accueillir simultanément les 251 lits actuels des Résidences Emile Géhant et des Quatre Vents.

- phase 2 : déconstruction des 2 bâtiments existants (Emile Géhant et Quatre Vents) après transfert des occupants dans les nouveaux bâtiments construits, et construction des bâtiments restants.

La capacité d'accueil du CHSLD sera ainsi maintenue pendant toute la durée de l'opération. De même, la continuité de fonctionnement des services et des activités du site du Chênois sera assurée tout au long des travaux.

Réalisation des aménagements extérieurs :

- Travaux de terrassement
- Réalisation des voiries (voies de circulations véhicules et piétonnes, stationnements)
- Réalisation des réseaux : assainissement eaux usées et eaux pluviales (système noues/bassins de rétention avec dispositifs de traitement de pollution accidentelle avant rejet dans le réseau existant ou l'étang du Chênois (séparateur à hydrocarbures, déshuileur)), eau potable, électricité, gaz, telecom, éclairage public, fluides médicaux, réseau de chaleur.
- Aménagement d'espaces verts (haies, pelouses, jardins...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 5 nouveaux bâtiments du site du Chênois comprendront l'ensemble des activités et des besoins de l'établissement : administration (maintenue au Château), hébergement (réparti entre plusieurs bâtiments), lieux de vie commun, pôle soins, plateau technique (kinésithérapie, ergothérapie,...) et logistique.

L'offre en stationnement sera portée à environ 265 places au sein du parking créé dans la partie Nord du site.

L'établissement disposera de quatre accès :

- un accès Nord conservé sur la rue Alfred Engel, donnant accès au site Marcel Braun
- un nouvel accès Nord, sur la rue Alfred Engel, pour desservir le nouveau parking
- un accès Ouest conservé sur la route de Froideval
- un accès Nord-Est conservé sur la rue de Bavilliers, pour desservir le centre équestre et la partie Nord-Est du site.

Les voiries et espaces verts du site seront entretenus. Le chauffage et l'ECS des nouveaux bâtiments et du Château sera assuré par une chaufferie biomasse avec secours gaz, localisée à l'extérieur des bâtiments.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Etude d'impact, si nécessaire, en fonction de votre réponse (voir autoévaluation au §7)
- Demande de permis de construire
- Dossier Loi sur l'eau ("porté à connaissance" ou dossier de déclaration)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- l'"Examen au cas par cas", qui porte sur la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact en fonction de sa localisation, de la nature du projet ou de la sensibilité du milieu.
- la demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de l'opération (y compris les espaces extérieurs)	environ 47 620 m ²
Surface de plancher de l'opération (y compris le château (hors château)	environ 24 350 m ² environ 23 755 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site du projet est situé dans la partie Est de la commune de Bavilliers (90). Il est bordé :

- au Sud, par l'hôpital Pierre Engel (psychiatrie),
- à l'Ouest, par la rue de Froideval (RD10) et la résidence Marcel Braun,
- au Nord, par la rue Alfred Engel (RD61),
- à l'Est, par la forêt et l'étang du Chênois présents aux abords du centre équestre

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 84 ' 38 " 95 Lat. 47 ° 61 ' 79 " 15

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Bavilliers (90800)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : terrains occupés par les 3 bâtiments et le Château de l'établissement du CHSLD, des espaces verts engazonnés et boisés, un Centre Hippique et une Ecole du Cirque.
 Règlement applicable à la zone du projet : zone UBe du PLU correspondant à une zone réservée à l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif.
 Le boisement situé à l'extérieur du site, en limite Est du projet (zone N du PLU) est classé en "Espace boisé classé".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bavilliers, modification et modification simplifiée, dossier approuvé le 18 juin 2015.
 Règlement applicable à la zone du projet : Zone UBe

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Commune de Bavilliers concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'A36 mais aucun impact au droit du site du projet - Carte de bruit stratégique de la RD83

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A titre indicatif : Présence d'un étang dans le parcellaire du projet, en bordure Est de l'emprise des travaux . Il est inventorié comme milieu humide par la cartographie de la DREAL Franche-Comté. L'étang ne sera pas impacté par le projet ni par les travaux. En effet, toutes les dispositions seront prises pour éviter tout rejet pollué ou avec matières en suspension dans l'étang.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 les plus proches localisés à environ 8 km à l'Est et au Sud-Est du site du projet : "Etangs et vallées du territoire de Belfort" (Directive Habitats, FR4301350, et Directive Oiseaux, FR4312019)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monument historique le plus proche : Eglise Sainte-Jeanne d'Arc à Bavilliers, située à environ 650 m au Nord-Est du site du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le fonctionnement de l'établissement nécessitera la consommation d'eau potable alimentée par le réseau public (sanitaires, ménage, boisson, ...). Aucun prélèvement d'eau sur site n'est prévu
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, des pompages seront prévus afin de maîtriser les arrivées d'eaux souterraines (présence de circulations d'eau anarchiques au sein de lentilles ou horizons les plus perméables), pouvant éventuellement se produire au cours des terrassements. Les eaux pompées seront restituées au milieu naturel (étang) après décantation, minimisant ainsi l'impact sur les masses d'eau souterraines. En phase d'exploitation, un drainage périphérique ceinturant le sous-sol des bâtiments sera mis en place.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation de terrassements générant des déblais et remblais, mais qui ne seront pas de nature à modifier de manière significative la topographie ou la géologie du site : organisation basée au maximum sur la topographie actuelle du site pour réduire les déblais/remblais. Évacuation des déblais liés au décaissement des voiries, création des réseaux secs et humides. Remblaiement des tranchées avec des matériaux d'apport.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des apports en matériaux seront nécessaires. L'étude géotechnique réalisée par B3G2 et les études techniques des terrassements rechercheront l'équilibre des déblais et remblais pour minimiser les apports de matériaux au strict minimum.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Traitement systématique des eaux issues des voiries avant rejet dans le milieu naturel (étang du Chênois) : gestion des les éventuelles pollutions accidentelles, et mise en oeuvre d'un séparateur d'hydrocarbures / déshuileur. Suppression ponctuelle d'arbres, mais des plantations seront réalisées. Une expertise arboricole a été réalisée par l'O.N.F. afin de préserver les structures arborées du parc du Chênois.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelles déjà urbanisées - Aucune consommation de l'espace boisé situé en bordure Est du site - Aucune consommation de l'étang du Chênois
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de sismicité modérée (3) - Zone d'aléa moyen pour le risque de retrait-gonflement des argiles - Zone située en dehors de secteurs inondables
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être une source de bruits ponctuels pour les riverains pendant la phase de construction. En phase d'exploitation, hormis les déplacements ponctuels des véhicules des visiteurs et de livraisons sur le site, l'activité de l'établissement n'est pas génératrice de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par le PPBE de l'A36. Les menuiseries de la façade orientée vers la voie ferrée seront munies de vitrages acoustiques.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins et percussions pendant certaines phases du chantier pourront être une source de vibrations ponctuelles pour les riverains
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, l'activité n'est pas génératrice de vibrations.	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur sera limité aux besoins du projet pour faciliter la circulation de nuit et sécuriser les circulations piétonnes (voiries et parking).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase des travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps. Durant la phase exploitation, les rejets dans l'air de la chaufferie seront conformes aux normes en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le rejet des eaux pluviales sera effectué dans l'étang du Chênois et dans le réseau d'eaux pluviales existant (route de Froideval) via un système de rétention et de traitement des eaux. Les eaux issues des toitures et des voiries seront gérées dans des ouvrages distincts. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau existant et la STEP de Bavilliers.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des stockages de déchets dangereux et inertes pourront être réalisés ponctuellement sur la zone en phase travaux. L'entreprise en charge des travaux mettra en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter ces déchets, ainsi que les eaux usées de chantier. en phase d'exploitation, des déchets seront générés par l'établissement (cartons, plastiques, ordures ménagères,...). Une zone déchets couverte sera installée sur le site du projet, avec notamment un compacteur à déchets ménagers. Les DZSRI sont actuellement et resteront traités par une filière spécialisée.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site éloigné, distance supérieure à 500 m de tout monument historique, sites inscrits et/ou classés Un soin particulier a été apporté au projet du point de vue architectural pour intégrer le château au bâti neuf
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déplacement de l'actuelle carrière pour le Centre Hippique - Déplacement de l'Ecole du Cirque NB : Le centre équestre et le cirque, actuellement hébergés par le CHSLD seront relogés. Des projets sont en cours d'étude en concertation avec la commune et les intéressés. - Amélioration du fonctionnement du CHSLD et de l'accueil des personnes âgées

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- La réalisation d'une étude d'impact ne paraît pas nécessaire, dans la mesure où :
- aucun contexte environnemental particulier n'a été recensé du droit du site (ZNIEFF, Natura 2000, risques naturels et technologiques majeurs, patrimoine protégé,...), le site se situant dans un secteur déjà anthropisé avec la présence actuelle de l'établissement du CHSLD
 - le projet n'engendre pas de nouvelles nuisances "significatives" (bruit, pollution de l'air,...)
 - les rejets d'eaux pluviales seront gérés grâce à la mise en place d'un système de rétention et de traitement avant rejet dans le milieu naturel et le réseau existant
 - la reconstruction du site du Chênois s'inscrit dans une zone du PLU de Bavilliers ayant vocation à être urbanisée
 - le projet, dans sa conception vise à minimiser les impacts de la phase chantier (équilibre déblais/remblais, gestion des déchets,...), et à s'intégrer dans l'environnement au sens large.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Vues aériennes du site du projet
Plan de localisation de la zone Natura 2000 "Etangs et vallées du territoire de Belfort"
Carte de bruit stratégique de type IB

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bavilliers

le,

5 novembre 2015

Signature

Philippe MEYER
Directeur du CHSLD